



Compte-rendu de la CAPL n°2 du 13/06/2018

La Direction :

Mme Isabelle ROUX-TRESCASES, M Mathieu DESMARETS, Mme Françoise GAYTON-SEGRET, Mme Florence LECHEVALIER, M Vincent VALLAT et M Philippe CHEYRON.
Mme Evelyne EVANS, secrétaire

Vos représentants FO :

M Bernard BOUZONIE, M Laurent MATHIEU, Mme Lydie PEYRICHOUT et M Philippe LORNAC
expert : Jean-François JEANTEAUD

déclarations liminaires de Solidaires et de la CGT

La Directrice a rappelé la nécessité de maîtriser la dette pour ne pas la laisser à nos enfants. Le service public doit évoluer. Les priorités sont votées par le Parlement et le Ministère des Finances n'en fait pas partie ; Au contraire, Bercy doit se montrer exemplaire et peut remettre des emplois à disposition. Par ailleurs, la notion de proximité évolue avec le développement de la dématérialisation.

Concernant la problématique du mérite et de l'évaluation, elle rappelle que le mérite individuel est inscrit dans le statut et que le préambule de la Constitution stipule que chaque agent public doit rendre de son action. L'évaluation des agents n'est pas l'arbitraire.

I. Approbation du Procès-Verbal de la CAPL du 8 novembre 2017

Vote :

Pour : Unanimité (Administration et Organisations Syndicales)

II. Révision du compte-rendu de notation

Nombre de recours hiérarchiques examinés par la Direction : 5

Nombre de recours en CAPL : 4

Pour la seconde année consécutive, en l'absence de réduction d'ancienneté, les dossiers ne concernent que l'appréciation littérale et le tableau synoptique.

Dossier n°1 :

L'agent demandait une révision de l'appréciation générale qui ne reflétait que partiellement le tableau synoptique. L'agent en a obtenu partiellement la réécriture.

Vote :

Pour : administration
abstention : FO
Contre : Solidaires

Dossier n°2 :

L'agent demandait la révision du tableau synoptique ainsi que le retrait d'une partie de l'appréciation générale.
L'agent a obtenu partiellement satisfaction.

Vote :

Pour : administration
abstention : FO
Contre : Solidaires et CGT

Dossier n°3 :

L'agent demandait la révision du tableau synoptique.
L'agent n'a pas obtenu satisfaction.

Vote :

Pour : administration
Contre : FO, Solidaires et CGT

Dossier n°4 :

L'agent demandait la révision du tableau synoptique et de l'appréciation générale.
Le tableau synoptique a été modifié partiellement.

Vote :

Pour : administration
abstention : FO
Contre : Solidaires

**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : _____ PRÉNOM : _____

N° DGI ou N° AGORA : _____ ADRESSE MÈL : _____

GRADE : _____ QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : _____ %

AFFECTATION : _____

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à _____ le _____
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu